

Mairie de CHAILLEY 			DELIBERATION 0014 / 2025	Objet : FINANCES Subventions aux associations
			Séance du 27/03/2025	
MEMBRES CONSEIL			Etaient présent : Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint, Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mesdames Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE Etaient absents excusés : M. Hervé CYGANKO pouvoir à M. Guinet-Baudin, Mme Ismérie BRUNAT pouvoir à M. Boquant, M. Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault, Mme Nathalie LAMBERT, Mme Viviane ROUSSEL Secrétaire de séance : M. Stéphane BOQUANT	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
15	13	11+1		
DATE DE CONVOCATION 20/03/2025				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification du - 1 AVR. 2025				

Pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour les habitants de la Commune, les associations de loi 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune.

Étant rappelé les aides mises en place tout au long de l'année pour les différentes associations avec le prêt de locaux, de matériel, et de fournitures...

Au vu des demandes présentées

Sur proposition des membres de la Commission des Finances

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité, étant entendu que les votes des membres du Conseil qui sont partie-prenantes dans les associations n'ont pas pris part au vote.

1/ Décident d'allouer les subventions suivantes :

	Vote du conseil
Monuments et Sites de Chailley	150 €
Anciens Combattants et Démobilisés	500 €
Les Colchiques	0
Rollers Club	0
Bouge Othe	0
Comité de Jumelage	300 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500 €
Caisse des Écoles	500 €
Yonne Alzheimer	100 €
CFA Agricole de Venoy	150 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 089-218900694-20250327-0014_2025-DE



MFR Villevalliers	150 € par enfant inscrit
Turny Cats	100 €

2/ Prennent acte du montant de la subvention qui sera versée au Multi-Accueil «Pomme d'Api» dans le cadre de la convention de partenariat, soit 2 964.15 € bénéficiant d'une décote de 30 % pour peser moins sur le budget de la Commune.

3/ Mandatent le Maire ou l'un des Adjointes pour en poursuivre l'exécution.

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont

Signé tous les membres présents

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN

